



COMMUNIQUE DES ELUS
suite au boycott de la CAP nationale
des adjoints administratifs du MEDDE-METL
du 4 décembre 2012

Les organisations syndicales, devant l'absence de réponse concrète à leurs revendications depuis l'action des personnels de catégorie C du 27 septembre 2012, ont adressé un courrier (ci-joint) aux ministres préalablement à la tenue de la CAP nationale. Un courriel de réponse de la DRH leur a été transmis, précisant « *La Présidente de la CAP des adjoints administratifs devrait vous donner de premières indications en termes de méthode de travail et de calendrier et vous proposer une première réunion de travail permettant de définir le cadrage plus précis de ce chantier* ».

S'appuyant sur cette déclaration, vos élus en CAP nationale sollicitent la Présidente afin d'obtenir deux précisions :

- la date de la 1ère réunion de travail
- l'assurance que seraient portées les revendications de la catégorie C et en particulier l'augmentation des taux de promotion (avancement de grade).

En réponse, la Présidente de la CAP évoque péniblement « *une date **possible** dans la première quinzaine de janvier* ». Le contenu sera l'historique et l'état des lieux sur les promotions et l'indemnitaire. Mais la revendication sur l'augmentation des taux de promotions est selon ses dires « **INATTEIGNABLE** ».

Quel contraste avec les propos tenus par les cabinets ministériels lors de la mobilisation du 27 septembre !!!

Comme l'ont rappelé les représentants du personnel : Qui aurait cru que l'alignement du régime indemnitaire des adjoints administratifs sur celui de l'Agriculture et l'abandon de la PFR pour la catégorie C soient « **ATTEIGNABLES** » il y a seulement quelques années, voire quelques mois ?

Après une heure de discussion stérile, durant laquelle la Présidente a tenu le même discours, ressassé depuis mars 2012, les représentants du personnel, et à travers eux les agents de la catégorie C, écœurés, se sentant méprisés, quittent la salle !

A se demander si la DRH et la présidente de la CAP ont pris la mesure de la détermination des agents de la catégorie C administrative et technique ?

Les organisations syndicales se réunissent pour vous proposer dans les prochains jours la suite des actions à mener.

RESTONS MOBILISÉS !

RAPPEL : Les promotions 2013 devraient être traitées au 1er semestre 2013